



PIÈCES AUTOMOBILES POUR LES PRO

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 18/10/2024

L.C.R.

Echéance le : 30/11/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4813033	0165285			Zone Expedition : 03			5552520
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5552520 DU 18/10/2024 **							
SUZUKI SWIFT IV 1.2 - BZ175PJ							
COMMENTAIRE R.A. : SUZUKI SWIFT IV 1.2 - BZ175PJ							
NUMERO DE COMMANDE :							
E:FILTRE HUILE AM	E149239 C41A08	1,00	4	11,53	44,00	6,46	6,46
E:ELEMENT FILTRE AIR AM	1638026080 C19P03		4	26,75	44,00	14,98	
Pièces en commande ... 1							
E:FILTRE HAB PARTICULE AM	E146134 C32001	1,00	4	13,35	44,00	7,48	7,48
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 13,94							
CHER CLIENT							
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.							
VOUS Y RETROUVerez VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS							
CATALOGUES AINSI QUUN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.							
SIL NEST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT							
Total hors taxe				Montants T.V.A.		Total T.T.C	
PI : 13,94				(4) 20,000		16,73	
MO : 0,00 13,94				13,94			
DIV : 0,00				2,79			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4813033	0165285	5552520
Echéance le : 30/11/2024		
18/10/2024	16,73	



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.